

attestation

Le ministre de l'Éducation nationale atteste que le diplôme tchèque de maturita

n° _____

obtenu le _____

par _____ (Prénom, NOM)

élève de la section bilingue franco-tchèque du lycée _____

de _____

sanctionne :

- un niveau de formation qui correspond, dans le système éducatif français, au niveau obtenu en fin de classe terminale d'une section internationale des lycées ;
- une formation à dominante scientifique ;
- une connaissance de la langue française au moins égale à celle du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues.

Fait à
le

Pour le ministre,
l'ambassadeur de France
en République tchèque



LES SECTIONS BILINGUES FRANCO-TCHÈQUES

Les sections bilingues des lycées tchèques dispensant un enseignement de plusieurs disciplines en langue française (ci-après désignées « sections bilingues franco-tchèques ») ont été créées en coopération avec la République française. Elles sont implantées dans les quatre lycées tchèques de 6 ans suivants : lycée Matyáš Lerch de Brno, lycée Jan Neruda de Prague, lycée Slave d'Olomouc et Lycée Pierre de Coubertin de Tábor. Elles dispensent un enseignement bilingue à dominante scientifique.

Réglementation

Les sections bilingues franco-tchèques existent depuis 1990-1991. Leur fonctionnement est soutenu par le « Programme de coopération bilatérale entre le Gouvernement de la République tchèque et le Gouvernement de la République française, dans le domaine éducatif, universitaire et linguistique pour les années 2008-2010 », signé à Prague le 15 février 2008, stipulant la contribution des contractants au fonctionnement de ces sections. Le cursus des sections bilingues

franco-tchèques doit respecter la réglementation scolaire tchèque en vigueur et la dotation horaire. Le cursus bilingue et son diplôme de maturita qui sanctionne la fin des études secondaires répondent aux exigences de la réglementation tchèque (Loi scolaire modifiée n° 561/2004 Sb. du 24 septembre 2004 portant sur l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, secondaire technique post-baccalauréat et d'autres types de formations).

Cursus des sections bilingues franco-tchèques

Dans les deux premières années du cursus bilingue est dispensé un enseignement intensif du F.L.E. (français langue étrangère) à raison de 9-10 heures par semaine. Cet enseignement est dispensé par des professeurs de français tchèques et des lecteurs français, qualifiés pour enseigner le F.L.E. De la troisième à la sixième année (en tout pendant 4 ans), en sus de l'enseignement de la langue et littérature françaises, les disciplines non linguistiques suivantes sont enseignées en français : histoire, géographie, physique, chimie et mathématiques. L'équipe pédagogique est composée de professeurs tchèques et français

habilités pour enseigner leur discipline en français.

Descriptif des épreuves de la maturita obtenue par les élèves des sections bilingues franco-tchèques

La maturita des sections bilingues franco-tchèques est composée de :

- une épreuve écrite (durée : 4 h) et une épreuve orale (préparation : 15 mn + oral : 15 mn) de langue et littérature tchèques ;
- une épreuve écrite (durée : 4 h 20) et une épreuve orale (préparation : 30 mn + oral : 20 mn) de langue et littérature françaises ;
- une épreuve écrite de mathématiques en français (durée : 4 h) ;
- deux épreuves écrites de disciplines non linguistiques passées en français, au choix de l'élève parmi les matières suivantes : histoire (durée : 3 h 30), géographie (durée : 3 h 30 mn), physique (durée : 3 h), chimie (durée : 3 h) ;
- deux épreuves orales de disciplines non linguistiques passées, en français ou en tchèque, au choix de l'élève, parmi les matières suivantes : histoire, géographie, physique, chimie (préparation : 15 mn + oral : 15 mn).

Les épreuves écrites en français sont identiques dans toutes les sections bilingues franco-tchèques. Elles ont lieu selon le même calendrier et sont corrigées de manière anonyme et centralisée par un jury composé des professeurs de la discipline provenant de toutes les sections bilingues franco-tchèques, placé sous l'autorité et la responsabilité d'un président de jury externe nommé par l'ambassadeur de France en République tchèque.

Le diplôme final remis aux élèves ayant réussi les épreuves de cette maturita des sections bilingues appelé « vysvědčení o maturitní zkoušce » liste les disciplines passées en français et en tchèque ainsi que la mention obtenue à chaque épreuve.

